



Le service en ligne PABLO-Indépendants (PABLO-I), pour le visa des bordereaux de vente à l'exportation des commerçants indépendants

L'essentiel

Pour sécuriser et accélérer vos opérations de détaxe, pour vous permettre de fidéliser votre clientèle internationale, la douane a mis en place le service en ligne PABLO-Indépendants (PABLO-I)¹.

Ce service en ligne vous permet, de dématérialiser vos opérations de détaxe et offre de nombreux avantages : sécurisation, traçabilité et rapidité des opérations, fidélisation de la clientèle internationale. Gratuit, PABLO-I ne nécessite qu'un équipement minime.

Les touristes ayant leur résidence habituelle dans un État non membre de l'Union européenne peuvent, sous certaines conditions², obtenir le remboursement de tout ou partie de la TVA de leurs achats effectués en France. Ceux-ci doivent correspondre à une vente au détail à caractère personnel, donc sans caractère commercial. Certaines marchandises sont exclues du dispositif de détaxe (tabacs, armes, biens culturels, moyens de transport, etc.).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'utilisation de PABLO est obligatoire si vous souhaitez permettre à votre clientèle de bénéficier de la détaxe.

Qui peut utiliser PABLO-I ?

Ce service en ligne s'adresse à vous, commerçants français :

- qui vendez directement des marchandises dans un établissement physique implanté sur le territoire national;
- ou qui disposez d'un établissement sur le territoire national permettant aux acquéreurs éligibles à la détaxe de récupérer en France les marchandises que vous vendez en ligne.

Comment accéder à ce service en ligne ?

L'adhésion à PABLO-I est gratuite. Il vous suffit de :

- créer un compte, si vous n'en possédez pas déjà un, sur le site douane.gouv.fr ([méthodologie](#) dans Services & Aide - Créer mon compte sur douane.gouv.fr);
- télécharger, remplir et signer le [formulaire de demande d'adhésion à PABLO-Indépendants](#);

- envoyer le formulaire complété et signé au pôle d'action économique (PAE) de la direction régionale des douanes et droits indirects de votre circonscription ([coordonnées](#) disponibles sur le site douane.gouv.fr), après avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du service en ligne (car elles sont réputées acceptées lors de l'envoi de la demande d'adhésion).

Comment utiliser PABLO-I ?

PABLO-I permet d'informatiser le bordereau de vente à l'exportation papier et de dématérialiser le visa douanier nécessaire pour obtenir le remboursement de la TVA due dans le cadre de la détaxe.

L'équipement requis est minime : un ordinateur, une imprimante et une connexion Internet.

> Dans votre commerce

- Au moment de la vente, vous remplissez le formulaire de création du bordereau de vente à l'exportation et le validez dans l'application;
- Vous imprimez ensuite le bordereau muni d'un code-barres identifiant et le remettez à la personne qui a réalisé l'achat.

> À l'aéroport ou au point de sortie de l'Union européenne

- Lorsqu'il s'apprête à sortir du territoire de l'Union européenne, votre client valide simplement le code-barres dans une borne PABLO. Le visa électronique vaut justificatif d'exonération de la TVA et offre la possibilité d'un remboursement immédiat.
- La validation électronique du bordereau vous permet d'avoir l'information en temps réel de la sortie des marchandises. Vous avez l'obligation de rembourser immédiatement votre client du montant de TVA indiqué sur le bordereau.

¹ PABLO-I est une déclinaison du Programme d'Apurement des Bordereaux par Lecture Optique de code-barres (PABLO) dont l'utilisation est obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2014.

² Les conditions de la détaxe sont prévues par la [circulaire du 10 décembre 2021](#) relative à la procédure des bordereaux de vente à l'exportation.

Les avantages du service en ligne PABLO-I



Pour vous, commerçants, une meilleure qualité de service

Gestion dématérialisée des bordereaux de vente : édition de brouillon, impression définitive, apurement en temps réel des bordereaux émis;

Possibilité de rembourser vos clients l'intégralité de la TVA en conservant éventuellement des frais de gestion;

Sécurisation et traçabilité de la procédure (archivage et consultation pendant la durée légale de conservation de 6 ans).



Pour votre clientèle internationale, une démarche simplifiée

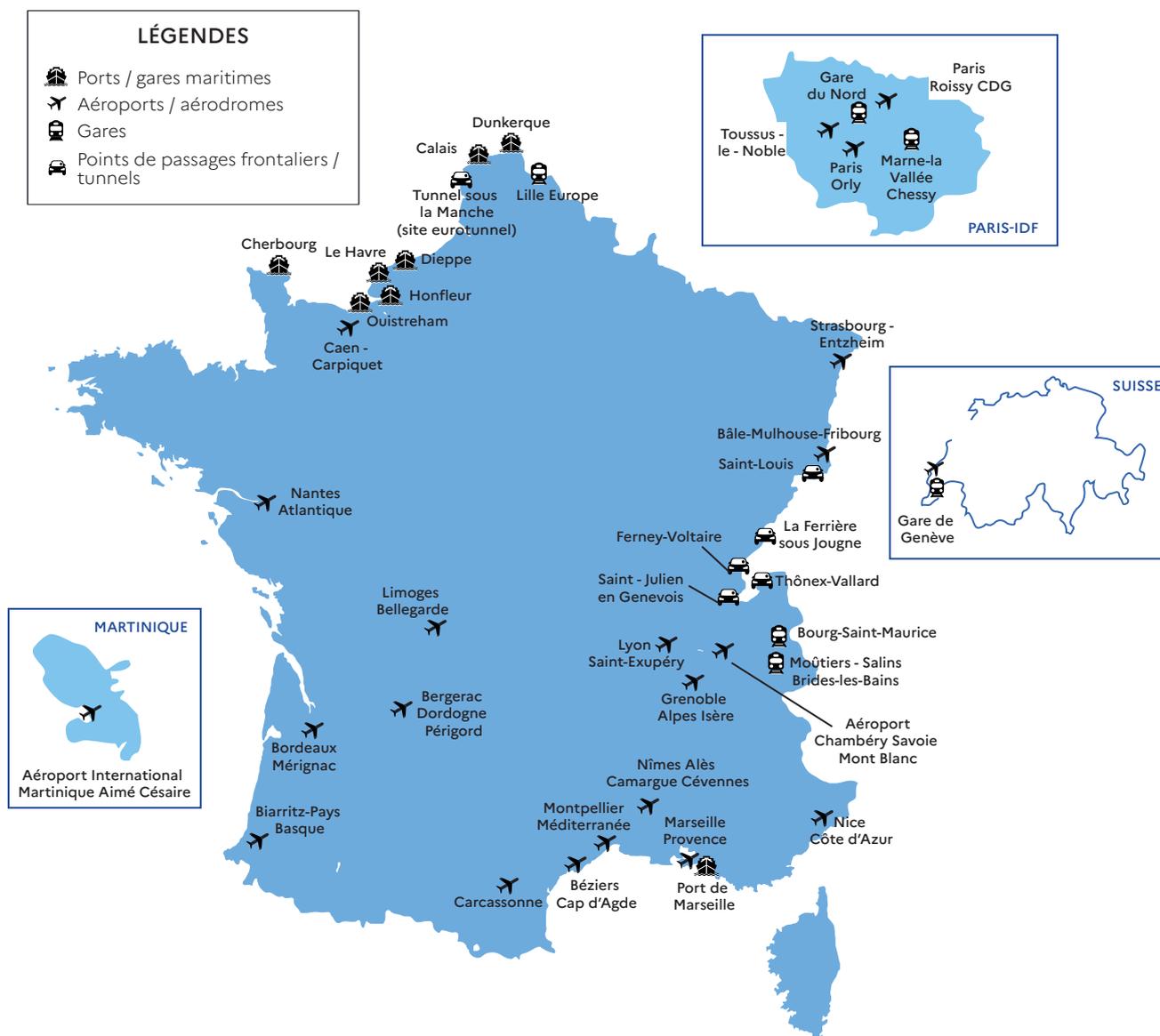
Visa douanier dématérialisé plus rapide à obtenir (temps d'attente réduit au point de sortie);

Délai de remboursement de la TVA optimisé.

Où trouver des bornes PABLO ?

Tous les points de sortie du territoire français sont dotés de bornes de lecture optique Pablo (voir carte ci-dessous).

En plus de ces bornes, de nombreux services douaniers frontaliers sont équipés de douchettes électroniques pour apposer le visa électronique sur les bordereaux édités par PABLO-I.



Direction générale
des douanes et droits indirects
11, rue des deux Communes
93558 Montreuil Cedex



INFOS DOUANE SERVICE
0 800 94 40 40